

Discutons douleur, parlons dépendance



L'atelier en bref

Certains de vos patients présentent-ils des douleurs non cancéreuses qui se « chronicisent » ? Réussissez-vous à bien évaluer et à bien soulager leur douleur ? Soupçonnez-vous certains d'entre eux d'abuser de leur médication ? Avez-vous parfois l'impression d'être manipulé par certains de vos patients ? Savez-vous accompagner vos patients dans une démarche de sevrage ?

Des études démontrent que les patients présentant une douleur chronique non cancéreuse (DCNC) requièrent une prise en charge et des soins particuliers nécessitant des connaissances et des habiletés spécifiques. Ces patients doivent être évalués périodiquement et traités selon une approche combinant l'utilisation d'une médication analgésique à d'autres types de traitement pharmacologiques ou non pharmacologiques, impliquant alors la participation de l'équipe interprofessionnelle. Proposant une approche interactive incluant l'utilisation d'outils pratiques et des échanges à partir de vignettes cliniques, l'atelier « Discutons douleur, parlons dépendance » aidera le médecin et les autres professionnels de la santé à mieux évaluer et prendre en charge les patients présentant des DCNC, à reconnaître les facteurs de risque des troubles liés à l'utilisation des opiacés et, le cas échéant, à accompagner leurs patients ayant développé une dépendance et nécessitant un sevrage.

Objectifs pédagogiques

Au terme de cet atelier, le participant sera en mesure de :

1. Définir et évaluer la douleur chronique non cancéreuse (DCNC);
2. Prescrire les traitements pharmacologiques et non pharmacologiques les plus appropriés;
3. Définir le trouble lié à l'utilisation des opioïdes;
4. Identifier le patient à risque de toxicomanie et l'encadrer;
5. Intervenir auprès des patients souffrant de douleur chronique aux prises avec un trouble lié à l'utilisation des opioïdes.

Comité scientifique

- Docteure Aline Boulanger, anesthésiologiste
- Docteur Serge Dupont, médecin de famille
- Docteur François Goulet, médecin de famille
- Docteur Roger Ladouceur, médecin de famille
- Docteure Anne Marie Pinard, anesthésiologiste
- Docteure Carole Santerre, médecin de famille

Animateurs

- Docteure Aline Boulanger, anesthésiologiste
- Docteure Marie-Ève Goyer, médecin de famille

Format de l'activité

D'une durée de six heures, l'activité s'adresse à des groupes de 12 à 30 médecins et autres professionnels de la santé. Elle se déroule à Montréal, selon le calendrier établi.

Coût

- Médecins : 565 \$, plus taxes;
- Résidents et autres professionnels de la santé : 150 \$, plus taxes.

Conditions d'annulation

- De 8 à 30 jours avant la date de l'atelier : dans le cas d'un médecin, un montant de 350 \$ est retenu pour frais administratifs, dans le cas d'un résident ou autres professionnels de la santé, le montant retenu est de 100 \$;
- 7 jours ou moins avant la date de l'atelier : aucun remboursement.

Inscription

L'[inscription](http://www.cmq.org) doit être effectuée sur le site sécurisé du Collège des médecins du Québec (www.cmq.org).

Renseignements

Téléphone : 514 933-4441 ou 1 888 633-3246, poste 5330

Courriel : ateliers@cmq.org

Attestation

La Direction du DPC de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal (« la Direction ») est pleinement agréée par l'Association des facultés de médecine du Canada et par le Collège des médecins du Québec (CMQ). La Direction, organisme pleinement agréé en formation continue par le CMQ, reconnaît 6 heures de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité en autant que le code d'éthique du CQDPCM soit respecté (www.cqdpcm.ca). Ce programme d'apprentissage en groupe répond aux critères de certification du Collège des médecins de famille du Canada et la Direction lui accorde jusqu'à 6 heures de crédits Mainpro+. La présente activité, approuvée par la Direction, constitue une activité de formation collective agréée au titre de la Section 1, conformément au programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada pour un maximum de 6 heures. Pour tout autre professionnel participant, ce programme donne une attestation de participation de 6 heures. Les participants doivent réclamer à leur ordre professionnel respectif un nombre d'heures conforme à leur participation.